



Direction Technique
Autodrome de Linas-Monlhéry
BP 20212 - 91311 Monlhéry cedex France
Tél. : 33/01.69.80.17.00
Télécopie : 33/01.69.80.17.17
Forme : PVH.HSE.155.005 R00

REÇU 30 OCT 2009

PROCES-VERBAL N° 09/08497

DEMANDEUR

JSA SA
Centre Etudes Et Recherches
475 Rue des Chabottes
BP 23
26320 ST MARCEL LES VALENCE

OBJET

Vérification du comportement au freinage suivant les prescriptions :
- du point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE.
- du point 5.3 de l'annexe 13 et du point 4.1.1 de l'annexe 18 du Règlement européen n°13 (série 10 d'amendements incluant le complément 3).
- du point 5.3. de l'annexe 6 et du point 4.1.1. de l'annexe 8 du Règlement européen n°13H (incluant le complément 4).
en vue de la réception française d'un véhicule modifié.

Objet soumis aux essais : véhicule

Marque : FORD

Type : WF0XXXTTFX8A34462

CONCLUSION

L'objet soumis aux essais est conforme aux prescriptions des textes cités en objet, ainsi que les variantes de véhicules couvertes par le dossier descriptif référencé « 043070 air éco ford transit 330/350 traction >2006 » à l'exception :
- des prescriptions éventuellement citées dans le document d'autorisation de transformation qui ne nous a pas été présenté ;
- des véhicules équipés d'un compensateur asservi à la charge (avec ou sans ABS) ;
- des véhicules non équipés du système antiblocage de roue ;
- des véhicules dont l'empattement est inférieur à la valeur citée au point 1-2-4 du procès-verbal ;
- des véhicules dont l'équipement de freinage est différent de celui du véhicule essayé voir point 1-2-3 du procès-verbal.

MONTLHERY, 27/10/2009

D. FALZON
Responsable d'Affaires

C. PICHON
Responsable du Service Homologation Sécurité

NB . Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter. "La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral" Les résultats des essais ne concernent que le matériel soumis aux essais et identifié dans ce procès verbal d'essais.

Date des essais : 28/09/2009 à Montlhéry

I - DESCRIPTION DU VEHICULE ESSAYE

1 - Caractéristiques techniques

1 - Suspension arrière :

- Marque : JSA
- Type : 043070 air éco ford transit 330/350 traction >2006
- Description : se référer au dossier technique

2 - Véhicule :

2-1 Nombre et disposition des essieux : 2, un essieu avant directeur et moteur et un essieu arrière.

2-2 Dimension des pneumatiques : 185/75 R 16 C

2-3 Description sommaire du dispositif de freinage :

DISPOSITIF PRINCIPAL : freinage à transmission hydraulique assisté par dépression et à deux circuits indépendants.

Frein avant : disque ventilé

Frein arrière : disque plein

Véhicule équipé d'un système antiblocage de roue ABR, d'un répartiteur électronique de freinage REF sur l'essieu arrière et d'un système de contrôle de la trajectoire (ESP).

2-4 Empattement : 3300 mm

2-5 Motif(s) des essais : modification de la suspension arrière.

2 - **Modification(s) apportée(s)** : remplacement des ressorts renforts arrière et des amortisseurs arrière en lieu et place des éléments d'origine.

3 - **Numéro(s) de procès-verbal(aux) de base** : -

II - CONDITIONS DES ESSAIS

- 1 - Conditions atmosphériques : normales
- 2 - Conditions d'adhérence : selon les prescriptions du point de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE.
- 3 - Masse du véhicule lors de l'essai :

	A vide (kg)	En charge (kg)
Essieu n° 1	1295	1558
Essieu n° 2	878	1962
Essieu n° 3	-	-
Essieu n° 4	-	-
TOTAL	2173	3520

III - RESULTATS DES ESSAIS

Le véhicule est équipé d'un système antiblocage de roue, d'un correcteur électronique de freinage et d'un système de contrôle de la trajectoire (ESP). Seuls les essais pouvant être impactés par la modification apportée ont été effectués.

Le comportement du véhicule en charge et à vide a été vérifié sur basse et haute adhérence à différentes vitesses conformément :

- au point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE .
- au point 5.3. de l'annexe 13 et au point 4.1.1 de l'annexe 18 du Règlement européen n°13 (série 10 d'amendements incluant le complément 3)
- au point 5.3. de l'annexe 6 et au point 4.1.1. de l'annexe 8 du Règlement européen n°13H (incluant le complément 4).



FMC Automobiles SAS
Ford France

REQU 09 JUL. 2010

34, rue de la Croix de Fer
78122 Saint Germain en Laye Cedex
Téléphone : 01.61.01.61.01

JSA ENGINEERING
ZA Les Plaines
26320 ST MARCEL LES VALENCE

AUTORISATION DE TRANSFORMATION

Nous, soussignés, FORD France (division de FMC Automobiles SAS), autorisons l'installation d'un correcteur d'assiette pneumatique JSA, de type "043070 AIR ECO TRANSIT 330/350 TRACTION", sur les véhicules :

Marque	: FORD
Types	: Tous types de fourgon commençant par "FAF6" ou "FAG6"; Tous types de châssis-cabine commençant par "FMF6" ou "FMG6"
Appellation commerciale	: TRANSIT 330 ou 350
Transformés par	: J.S.A. ENGINEERING Z. A. Les Plaines 26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Sous réserve de conformité à la directive freinage 71/320 modifiée.

La transformation et sa réalisation demeurent sous la responsabilité du transformateur.

Le PTAC et les charges maximales par essieu demeurent inchangés.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,
le 7 juillet 2010.

P. ZARIFIAN
Chef du Service Homologation
51932 / LD